

## Une assurance qui évolue avec vous!

Créé spécifiquement pour les étudiantes et étudiants qui terminent leurs études, Continuum est fait sur mesure pour vous. Relevez de nouveaux défis et allez de l'avant en sachant que vous pouvez toujours bénéficier d'un régime abordable qui évolue avec vous.

Si vous êtes couverte ou couvert par le régime de vos parents et/ou par le Régime de santé et dentaire de votre association étudiante, vous aurez à chercher un nouveau régime d'assurance au cours des prochains mois. Inscrivez-vous dans les 30 jours suivant la fin de votre régime actuel pour vous assurer d'une couverture continue à prix abordable.

De plus, en vous inscrivant dans les 30 jours suivant la fin de votre couverture actuelle, vous serez admissible sans même avoir à fournir de preuve de bonne santé.

Un régime d'assurance proposé par l'administrateur de votre Régime de santé et dentaire.

Securian Canada est le nom de marque utilisé par la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada et la Compagnie d'assurance générale Première du Canada pour faire affaire au Canada. Les garanties sont souscrites par la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada.

**ALUMO**

 **securian**  
CANADA

## Continuez à planifier votre avenir avec une assurance abordable.

### Inscrivez-vous maintenant pour bénéficier des taux concurrentiels de Continuum.

Pour profiter de ces taux, suivez les étapes suivantes :

1. Remplissez le formulaire d'inscription ci-joint.
2. Retournez le formulaire d'inscription dûment rempli à l'adresse suivante :  
Securian Canada  
C. P. 963, Station A  
Toronto (Ontario) M5W 1G5

### Vous avez besoin de plus d'information ?

Appelez Securian Canada au numéro sans frais 1 877 363-2773, ou visitez le [www.plancontinuum.com](http://www.plancontinuum.com)

La Compagnie d'assurance-vie Première du Canada, qui opère sous Securian Canada, est l'assureur de ce régime.

Le présent dépliant vous est fourni à titre d'information uniquement. Le contrat d'assurance individuelle établi par Securian Canada expose, les dispositions, conditions, exclusions et restrictions qui régissent le Régime de soins de santé et le Régime de soins de santé et dentaires.

**ALUMO**

 **securian**  
CANADA

## Découvrez Continuum

Un régime de soins de santé et dentaires abordable pour les étudiantes et étudiants qui terminent leurs études.



CONTINUUM\_BRO\_FR\_04-2026

  
**plancontinuum.com** 

## Continuum vous offre deux options de couverture

### 1 Régime de soins de santé



La couverture comprend les soins de santé, les soins de la vue et l'assistance voyage.

### 2 Régime de soins de santé et dentaires



La couverture comprend le Régime de soins de santé et la couverture dentaire. Il n'est pas possible de prendre seulement la couverture dentaire.

## Pour les étudiantes et étudiants couverts par le Régime étudiant, nous avons supprimé les examens médicaux.



Régime complet



Régime abordable



Régime extensible



Pas de prise de sang



Pas de longs formulaires



Pas d'examens médicaux

**Que vous ayez fait un retrait du Régime étudiant ou non, vous êtes toujours admissible à Continuum.**

**Si vous étiez couverte ou couvert par le Régime de santé et dentaire de votre association étudiante :**

Vous n'avez pas à passer d'examens médicaux pour être admissible si nous recevons votre demande dans les 30 jours suivant la date de cessation de votre couverture étudiante.

**Si vous avez fait un retrait du Régime de santé et dentaire :**

Vous pouvez vous inscrire à Continuum sans passer d'examens médicaux seulement si vous étiez couverte ou couvert par une assurance similaire et que vous êtes en mesure de fournir une preuve de cette précédente couverture (sujette à révision et approbation par l'assureur). Nous devons avoir reçu votre demande d'adhésion ainsi que votre preuve de couverture dans les 30 jours suivant la date de cessation de votre couverture étudiante.

### 1 Régime de soins de santé



SOINS DE SANTÉ + SOINS DE LA VUE + ASSISTANCE VOYAGE

AVANTAGES	RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ	
<b>Frais hors province en cas d'urgence</b>	<b>100 %</b>	- Frais engagés en cas d'urgence hors province - Maximum à vie de 250 000 \$ - 30 jours par voyage, voyages illimités - Programme d'assistance voyage
<b>Médicaments sur ordonnance</b>	<b>80 %</b>	- Frais des médicaments sur ordonnance admissibles et 5 \$ de frais d'exécution d'ordonnance <sup>1</sup>
<b>Lunettes et verres de contact</b>	<b>100 %</b>	- 125 \$ par période de 24 mois
<b>Examen de la vue</b>	<b>100 %</b>	- 30 \$ par période de 24 mois
<b>Ambulance</b>	<b>100 %</b>	- Transport terrestre ou aérien par service ambulancier
<b>Hospitalisation</b>	<b>100 %</b>	- Chambre semi-privée - maximum de 100 \$ par jour et de 60 jours par séjour - Hôpital de convalescence - maximum de 20 \$ par jour et de 120 jours par séjour - Prestations d'hospitalisation de 25 \$ par jour
<b>Services paramédicaux</b>	<b>80 %</b>	- Physiothérapeutes, ostéopathes, podiatres, diététistes autorisés, audiologistes, orthophonistes sur la recommandation d'un médecin uniquement - Chiropraticien(ne)s et naturopathes - Maximum de 30 \$ par visite, maximum annuel de 400 \$ par catégorie de praticien(ne)s, maximum annuel global de 800 \$
<b>Services diagnostiques</b>	<b>80 %</b>	- Examens de laboratoire et radiographies - Maximum annuel de 300 \$
<b>Frais dentaires à la suite d'un accident</b>	<b>100 %</b>	- Traitement des dents endommagées dans un accident - Maximum annuel de 2 000 \$
<b>Soins infirmiers à titre privé</b>	<b>80 %</b>	- Maximum de 5 000 \$ par année de référence (maximum à vie de 25 000 \$)
<b>Services et articles médicaux</b>	<b>80 %</b>	- Location d'appareils médicalement nécessaires, plâtres, attelles, bandages herniaires, membres et yeux artificiels (les appareils myoélectriques sont exclus) - Appareils de correction auditive - 500 \$ par période de cinq ans - Perruques nécessaires à la suite d'une chimiothérapie (maximum à vie de 500 \$) - Orthèses, y compris les chaussures orthopédiques (sur mesure uniquement) - une paire par année de référence, sous réserve d'un maximum de 300 \$

### 2 Régime de soins de santé et dentaires



SOINS DE SANTÉ + SOINS DE LA VUE + ASSISTANCE VOYAGE + SOINS DENTAIRES

AVANTAGES	RÉGIME DE SOINS DENTAIRES	
<b>Soins diagnostiques et préventifs</b>	<b>70 %</b>	- Examens complets tous les 36 mois - Examens périodiques (polissage, radiographies interproximales, application de topique de fluorure, conseils d'hygiène bucco-dentaire), une visite tous les neuf mois - Extraction de dents incluses
<b>Soins de base</b>	<b>50 %</b>	- Obturations, détartrage, autres extractions, restaurations de base, endodontie (traitement radiculaire), parodontie, chirurgie buccale

Maximum annuel pour le Régime de soins de santé (sauf en ce qui concerne les frais hors province en cas d'urgence) : 10 000 \$ par année de couverture par personne assurée.

L'année de référence: du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

<sup>1</sup> Le régime couvre la plupart des médicaments qui, aux termes de la loi, nécessitent une ordonnance, et sont remboursés au prix du produit générique équivalent le moins coûteux.

Les remboursements seront faits pour les frais admissibles qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance maladie provincial.

Si vous êtes un(e) résident(e) du Québec, vous devez être couvert par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), ou par un régime collectif prévoyant une couverture équivalente, qui est le premier payeur pour les frais de médicaments sur ordonnance. Continuum sera le deuxième payeur conformément aux lois administrées par la RAMQ.

Les remboursements pour les frais dentaires ne peuvent pas dépasser les honoraires prévus par le tarif publié à l'intention des dentistes généralistes par l'association des chirurgien-dentistes de la province où les soins sont reçus.

Maximum prévu par année de référence pour le Régime de soins dentaires: 500 \$ la première année de couverture et 750 \$ la deuxième année et les suivantes de couvertures.

## Admissibilité

Ces régimes sont offerts exclusivement aux étudiantes et étudiants qui :

- sont, ou étaient admissibles au Régime de leur association étudiante;
- ont moins de 65 ans;
- sont des résidentes ou résidents du Canada;
- sont couverts par un régime provincial d'assurance maladie ou par un régime fédéral comportant des garanties similaires.

## Une couverture pour vous et votre famille

Vous n'êtes pas la seule personne admissible à la couverture! Vous pouvez aussi ajouter votre conjointe ou conjoint<sup>2</sup> et vos enfants<sup>3</sup> au Régime.

<sup>2</sup> Le terme « conjointe ou conjoint » s'entend de votre conjointe ou conjoint en vertu d'un mariage ou de tout autre type d'union formelle reconnue par la loi, ou de la personne de sexe opposé ou de même sexe avec laquelle vous habitez depuis au moins un an et qui est publiquement présentée comme étant votre conjointe ou conjoint. En tout temps, le régime ne peut couvrir qu'une personne à titre de conjointe ou conjoint.

<sup>3</sup> Vos enfants et ceux de votre conjointe ou conjoint (sauf un enfant pris en foyer nourricier) qui ne sont pas liés à une autre personne par le mariage ou un autre type d'union formelle reconnue par la loi, et qui sont âgés de moins de 21 ans. L'enfant de moins de 25 ans (26 ans pour les résidents du Québec) qui étudie à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et dont vous assurez entièrement le soutien sur le plan financier est également considéré comme un enfant à votre charge.

**Pour plus d'information, appelez Securian Canada au numéro sans frais au 1 877 363-2773 et précisez qu'il s'agit de Continuum.**